Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213501984-20260123-202601007-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JANVIER 2026

COMMUNE DE MOULINS
(Ille et Vilaine)

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
12	10	11
Date de la convocation		
16/01/2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
16/01/2026		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
10	0	1

L'an deux mil vingt-six, le 22 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de MOULINS s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Anne-Marie MORLIER, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par mail aux conseillers municipaux, le 16 janvier 2026.

Présents : Anne-Marie MORLIER, Gilbert GEORGEAULT, Laurence MORICE, Matthias de MAUROY, Stéphane LE CLINCHE, Isabelle LUCAS, Aurélien LORIER, Elodie RIGAUD/ALLAIN, Florian LE BOUCHER et Gwendal LE GUENNEC.

Absents excusés ayant donné procuration : Mr Jérôme LE MEITOUR a donné pouvoir à Mr Gwendal LE GUENNEC

Excusée :

Absent non excusé : Michel MELOT

Secrétaire de séance : Stéphane LE CLINCHE

2026-01-007 Ouverture de crédits par anticipation de la section investissement du budget communal 2026

Mme le Maire propose d'utiliser la faculté offerte par l'article L. 1612-1 du CGCT qui permet d'ouvrir le quart des crédits inscrits aux chapitres 20, 21 et 23 du budget 2025 + DM 2025
Crédits votés en 2025

Chapitre 20 : 66 500 € ; Chapitre 21 : 554 500.00 € ; soit un total de 621 000 €. La limite d'ouverture des crédits par anticipation s'élève ainsi à 621 000.00 € * ¼ = 155 250 €.
Mme le Maire propose l'affectation des crédits par anticipation comme suit :

Chapitre 20 : 66 500 € *25% = 16 625 €

- Compte 203 (frais d'études, développement et frais d'insertion) : 64 500€ *25% = 16 125 €
- Compte 2051 (concessions et droits similaires) : 2 000€ *25% = 500 €

Chapitre 21 : 554 500 € *25% = 138 625 €

- Compte 2131 (constructions bâtiments publics) : 470 000 € * 25% = 117 500 €
- Compte 2151 (réseaux de voirie) : 1 000 € *25% = 250 €
- Compte 2152 (installations de voirie) : 9 000 €*25% = 2 250 €
- Compte 21538 (autres réseaux) : 42 000 € *25% = 10 500 €
- Compte 2157 (matériel et outillage) : 1 000 €*25% = 250 €
- Compte 2158 (autres installations, matériel et outillages techniques) : 5 000 € *25% = 1 250 €
- Compte 2183 (matériel informatique) : 5 500*25% = 1 375 €
- Compte 2184 (matériel de bureau et mobilier) : 1 000 €*25% = 250 €
- Compte 2188 (autres immobilisations corporelles) : 20 000 € *25% = 5 000 €

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213501984-20260123-202601007-DE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le secrétaire,
Stéphane LE CLINCHE

La présente délibération est exécutoire
en raison du jour de réception en préfecture.

Le 23 janvier 2026
La Maire,
Anne-Marie MORLIER

Mairie de Moulins
35680 Moulins